

Immobilisations corporelles par salariés des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750.000€

Hauts-de-France
 France

Unité : K€



📍 Hauts-de-France 📅 2021

Source : Baromètre ACSEL 2016 - Banque de France

Le baromètre ACSEL portant sur la situation économique et financière des entreprises de la filière bois en Hauts-de-France a été réalisé par la Banque de France à la demande de Fibois Hauts-de-France en 2016 sur une base statistique portant sur la période 2011-2015. Cette étude, accompagnée d'une annexe sur les entreprises de sylviculture et d'exploitation forestière, présente, entre autres, l'évolution des immobilisations corporelles par salarié des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750K€, en comparaison entre les entreprises des Hauts-de-France et l'ensemble des entreprises de la filière forêt bois françaises.

Les immobilisations corporelles par salarié d'une entreprise est calculé sur base du calcul « Ommobilisations corporelles (+crédit-bail + Loc.Fi) / Effectifs ».

SECTEURS

1ère transformation
2nde transformation
Bois énergie
Construction bois

THÉMATIQUES

Économie
Entreprises
Équipements